

**“ATTESTATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE” 2016-2017
EN VUE DE L’OBTENTION D’UN ABONNEMENT SCOLAIRE**

La STIB octroie un tarif préférentiel (tarif scolaire) à l’ensemble des étudiants de moins de 25 ans inscrits en enseignement de jour (20h/4 jours au minimum par semaine) ou en enseignement du soir (9h/3 jours au minimum par semaine).

Pour les étudiants ayant entre 18 et 24 ans inclus, l’attestation de fréquentation scolaire doit obligatoirement être complétée afin de pouvoir bénéficier du tarif préférentiel. L’attestation doit être émise par un établissement scolaire belge.

**Ce document ne doit pas être complété pour les étudiants de moins de 18 ans.
Le tarif préférentiel sera automatiquement appliqué.**

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE													
N° abonné STIB ou autre opérateur (19 caractères)							/						
												/	
Nom													
Prénom													
Date de naissance (jj/mm/aaaa)			/			/							

RÉSERVÉ À L’ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	
<p>La direction ou les autorités académiques de l’établissement certifie(nt) que l’élève ou l’étudiant(e) susmentionné(e) est inscrit(e) au sein de l’établissement pour l’année scolaire 2016-2017 (20h/4 jours minimum par semaine en cours du jour ou 9h/3 jours minimum par semaine en cours du soir).</p>	
<p>Date Le/...../20.....</p>	<p>Sceau et signature de la direction ou de l’autorité académique de l’établissement</p>